

## La déportation de la main-d'œuvre belge dans la région d'Andenne le 23 novembre 1916

Jacques VANDENBROUCKE  
Docteur en Histoire

Conférence donnée le 23 novembre 2016 au Musée de la Céramique d'Andenne



En août 1914, la Ville d'Andenne allait considérablement souffrir de l'invasion allemande au point d'être qualifiée, à l'instar d'autres communes wallonnes et flamandes, de « ville martyre ». Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

À Andenne, on compte 199 citoyens fusillés ou abattus à leur domicile, auxquels s'ajoutent 18 personnes disparues. Soit un total de 217 victimes. À Seilles, sur l'autre rive de la Meuse, on enregistre 43 victimes. Quant aux dégâts matériels, on dénombre à Andenne 37 maisons incendiées et 719 endommagées sur un total de 1.398. 153 habitations sur 636 sont détruites à Seilles.

Les archives communales andennaises désormais disponibles sur le site internet *Bibliotheca Andana*, mises en ligne par l'archiviste de la Ville d'Andenne, nous ont permis d'établir que les dommages de guerre à Andenne peuvent être estimés, de 1914 à 1918, à 8.370.681 € ! Pour une petite ville de 8.000 habitants en 1914, il s'agit d'une somme considérable qui en dit long sur les exactions perpétrées par l'ennemi.

Parmi les actes hostiles commis par l'occupant à l'encontre de la population, on m'a demandé d'évoquer aujourd'hui la déportation à l'automne 1916 de la main-d'œuvre locale que Léon Maret, dans son ouvrage, appellera « le rapt des ouvriers belges ». Il y a un siècle jour pour jour.

Comme le précise Fernand Passelecq dans son ouvrage *Les déportations belges à la lumière des documents allemands* publié dès 1917, un arrêté du Grand Quartier général allemand du 3 octobre 1916 institue, en Belgique occupée, « le régime du travail forcé, avec déportation, pour toute personne inoccupée tombée à la charge de l'assistance d'autrui ». L'Allemagne tentera de



justifier la nécessité de cette mesure par l'extension du chômage en Belgique, dû, selon elle, à la paresse de la population et aux conséquences néfastes du blocus anglais.

Le 23 novembre 1916, les hommes âgés de 17 à 55 ans de 21 communes de la région d'Andenne-Namur, furent dès lors « invités » par l'autorité allemande à se rendre dans une fonderie, située à proximité immédiate de la gare ferroviaire de Namêche, un petit village de la rive gauche de la Meuse, à équidistance d'Andenne et de Namur. L'objectif de l'occupant visait en réalité à déporter en Allemagne un maximum de main-d'œuvre gratuite. La guerre se prolongeant, l'occupant entendait soulager l'effort national en manque de jeunes bras au nom de la survie économique du Reich. Au mépris des conventions relatives au droit de la guerre, les civils déportés seront intégrés dans des « *Zivil-Arbeiters-Bataillon* » (bataillons de travailleurs civils) tels des prisonniers, soumis à des travaux lourds destinés à l'utilité directe ou indirecte de l'armée allemande.

La promesse d'une rémunération intéressante et de repas améliorés allait-elle convaincre les déportés à signer un contrat d'engagement ? Comment s'effectua le tri de la main-d'œuvre au centre de rassemblement de Namêche ? Quel fut le comportement des déportés ? Cette déportation massive allait-elle handicaper la vie économique locale en « saignant » ou non les entreprises de leur personnel ? Qu'en est-il pour les exploitations agricoles ?

Autant de questions auxquelles nous n'avons que peu de réponses mais que je vais éclairer à la lecture de deux sources historiques peu ou pas explorées jusqu'aujourd'hui, 100 ans après les faits. À savoir les archives de la commune d'Andenne sur Bibliotheca Andana et celles de l'Évêché de Namur. En effet, l'analyse de ces archives nous renseigne sur les méthodes de l'occupant, l'état d'esprit et le portrait socio-économique des déportés. Tout comme il l'avait fait pour les massacres d'août 1914, notons que l'Évêché de Namur sous l'autorité du chanoine Jean Schmitz, cherchera à recueillir rapidement après les faits des témoignages sur les déportations du 23 novembre 1916, documents que je croise avec ceux déposés à la Ville d'Andenne, notamment en 1919.

En effet, les communes concernées par la déportation dresseront des listes détaillées suite à la demande formulée par le gouverneur de Gaiffier d'Hestroy le 3 février 1919. Outre les personnes obligées de travailler pour l'ennemi sans salaire, la liste devait mentionner celles décédées en captivité ou à leur retour, celles blessées par suite de la déportation ou malades après constatation médicale.

### ***Les communes concernées***

21 communes sont concernées par la déportation de la main-d'œuvre en région d'Andenne-Namur le jeudi 23 novembre 1916 : Andenne, Beez, Boninne, Bonneville, Bouge, Coutisse, Dave, Erpent, Faulx-les-Tombes, Haltinne, Lives, Loyers, Maizeret, Marche-les-Dames, Mozet, Namêche, Naninne, Sclayn, Thon-Samson, Vezin et Wierde. Nous nous attarderons principalement sur la situation d'Andenne.

En 1920, Félicien Braibant, président de la Fédération des déportés du groupe d'Andenne, témoigne de l'effet de surprise de la population le 22 novembre 1916, la veille de la déportation des habitants : « (...) Nous apprîmes, à notre réveil, [par voie d'affiche] que nous devons nous rendre tous le lendemain à Namêche ». L'ordonnance placardée en ville par ordre du gouverneur général, stipule que tous les habitants de sexe masculin « qui ont 17 ans révolu et n'ont pas encore atteint l'âge de 55 ans » doivent se rendre à Namêche.

L'occupant précise : « Se munir des pièces d'identité et des cartes de contrôle. Il est permis d'apporter de petits colis et des vêtements chauds. Les bourgmestres, secrétaires de commune, agents de police et gardes champêtres seront présents. Les personnes qui ne donneront pas suite à cette ordonnance seront rigoureusement punis. Tous ceux qui se présenteront seront inscrits sur une liste. Ceux qui ne se présenteront pas seront considérés comme sans-travail ». « On ne savait guère comment les choses allaient se passer », ajoute le président Braibant. L'incertitude est donc totale.

Un rapport figurant dans les archives de l'Évêché de Namur dépeint l'ambiance qui règne alors dans les villages confrontés à cette convocation inattendue : « Tout le monde est en émoi. Les femmes, les enfants pleurent. Les hommes, eux, vont consulter l'affiche odieuse qui leur rend compte de la triste réalité. Demain, (...), il faudra se trouver à Namêche. On se consulte, les uns se désolent, les autres grincent des dents. Qu'y a-t-il à faire ? Écouter, voilà tout ! Contre la force, il n'y a pas de résistance ». Les magasins sont pris d'assaut : on achète des vêtements chauds, du tabac, des cigarettes, du pain... Mais pour beaucoup de familles, comme l'indique un autre témoin, « la vie est trop chère et la bourse est vide ». Une chose est certaine : la nuit sera courte ! Le rendez-vous est fixé à Namêche à 7 h du matin, heure allemande.



### ***Le retour de la barbarie ?***

Le 23 novembre, vers 4 h, la chaussée qui mène d'Andenne à Namêche est noire de monde. Certaines familles ont tenu à accompagner leur déporté « jusqu'au lieu où le sort de chacun (...) doit être décidé ». « De toutes les routes, débouchent des pelotons d'hommes, sac au dos, valise à la main. Sur tous les visages, on lit la tristesse, l'attente anxieuse, la fatigue », indique un rapport conservé à l'Évêché. Les villages se vident, le flot humain grandit sans cesse. Des charrettes, réquisitionnées par les administrations communales pour emporter les bagages,

ferment la marche. Il fait un froid de canard. Dans un compte-rendu adressé à l'Évêché en 1916, un témoin s'interroge : « Où donc en est-on arrivé (...) ? Est-ce un retour à la barbarie ? On se croirait reporté à plusieurs siècles en arrière ? »

D'Andenne, le long cortège se rend à pieds vers le lieu du rassemblement, via Anton, Sclayn, Marche-en-Pré et Thon. De l'autre côté de la Meuse, le village de Namêche, ses carrières et ses fours à chaux apparaissent bientôt. Aux abords du pont métallique qui enjambe le fleuve, le moment des adieux a sonné. Des soldats empêchent les familles d'aller plus loin. Chaque groupe de déportés se reforme par commune d'origine, les Andennais en tête. Chaque groupe est précédé par un homme tenant une pancarte sur laquelle figure le nom de la commune. Le signal du départ est donné par des sentinelles allemandes qui donnent le ton « d'une voix brutale » en lançant des commandements qui ne sont pas compris. Après avoir franchi le pont, en rang par quatre, les divers groupes atteignent Namêche et rejoignent la fonderie Libois. Un témoin oculaire précise que les halls de cette fonderie dont le nom n'apparaît que sur un dessin, reconstituant la scène du tri, « sont récents et encore vides d'activité industrielle »

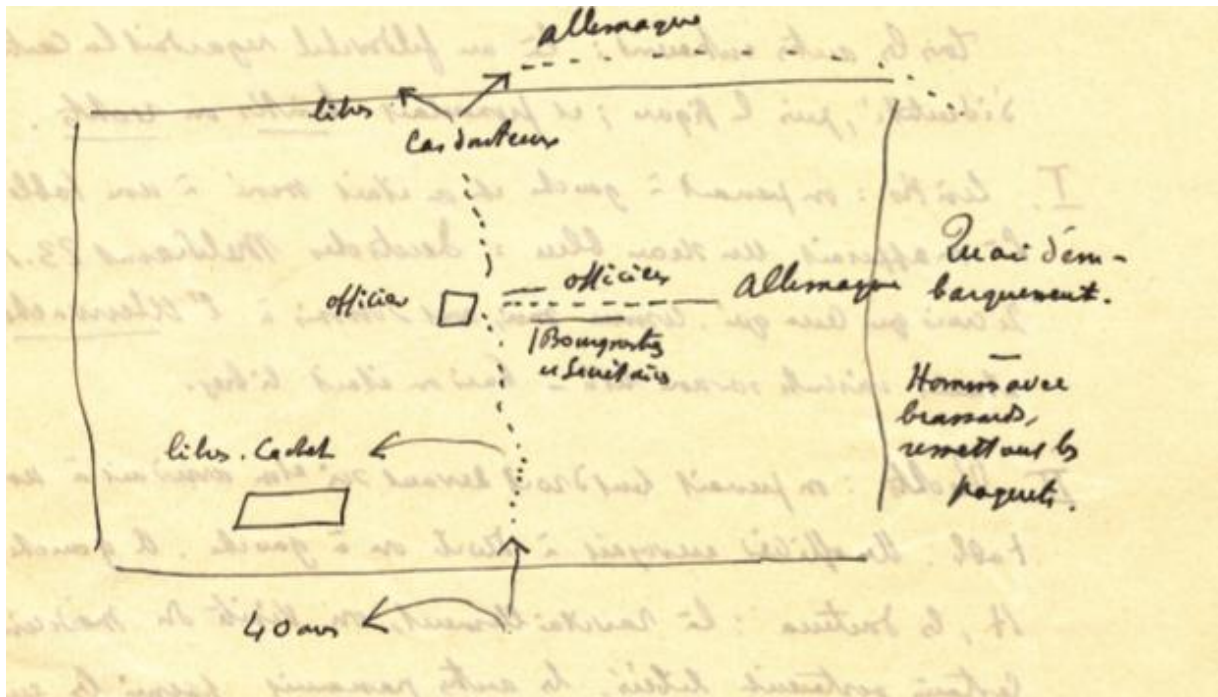


### *Un « marché aux esclaves »*

Durant plusieurs heures, les officiers allemands s'y livreront, sans ménagement, à un tri en deux phases qui s'apparentera à un véritable « marché humain ». Alors que la file des futurs déportés progresse lentement vers la fonderie, au rythme de l'avancement des opérations, trois trains bondés de soldats allemands qui partent au front, passent en gare de Namêche. « Ces sans cœur nous regardent et nous montrent un doigt moqueur », note un témoin.

À l'entrée de la fonderie, la tension et l'angoisse sont à leur paroxysme. Deux officiers interrogent les hommes pour connaître leur âge. Au-delà de 40 ans, ils sont en principe dirigés vers la gauche : « Links ! ». Assis à une table, un autre officier les inscrit sur une liste et appose au verso de leur carte d'identité le cachet bleu du bureau d'enregistrement (« *Meldeamt-Namur* »), daté « 23.11.16 », synonyme de liberté. Par contre, ceux qui ont été dirigés vers la droite « Rechts ! », font face eux aussi à un officier qui, à nouveau, les répartit en deux files : gauche ou droite. Les bourgmestres et secrétaires communaux, silencieux, assistent à la scène. À gauche, ce sont les cas dits « douteux », immédiatement auscultés par un médecin. Certains sont libérés, les autres seront déportés. À droite, c'est à coup sûr la déportation sauf pour quelques rares habitants en possession d'un certificat médical. D'autres tenteront le tout pour

le tout pour échapper à la déportation. Malgré leur audace et une excuse valable, ils n'obtiendront pas gain de cause. Ce sont des pères de famille, des malades, des infirmes ou encore des employés du ravitaillement munis de leur carte « *In relief in Belgium* » exhibée en vain. Le 27 novembre 1916, les sénateurs, les représentants, les députés permanents et conseillers de la province de Namur enverront une protestation au gouverneur général von Bissing : « Que de ruines matérielles et que de tortures morales aux foyers où resteront, sans protection et sans défense, des vieillards, des malades, des femmes et des enfants ! L'esprit reste épouvanté à la pensée de cette entreprise qui, contrairement à tout droit, provoque la dislocation des familles avec toutes ses conséquences morales, matérielles et sociales ».



Des carnets d'engagement volontaire de quatre mois sont présentés par l'occupant... sans grand succès. Certaines autorités présentes, à l'instar du curé de Marche-les-Dames, tenteront de s'opposer à la déportation d'habitants qui ne sont nullement chômeurs. Avec le curé de Wartet, il rédige *in situ* une protestation, remise à un officier. Elle restera lettre morte.

Tous les hommes désignés pour être déportés (1.924) sont alors orientés vers le quai d'embarquement. Plusieurs témoignages soulignent la rudesse avec laquelle les sentinelles allemandes repousseront, à coups de poing, l'un ou l'autre civil qui souhaitait remettre un colis à un déporté ou l'embrasser une dernière fois.



## Le nombre de déportés par commune

Andenne	457
Andoy	49
Beez	42
Boninne	29
Bonneville	65
Coutisse	60
Dave	39
Erpent	39
Faulx-les-Tombes	141
Haltinne	120
Lives	25
Loyers	49
Maizeret	12
Marche-les-Dames	74
Mozet	65
Namêche	93
Naninne	118
Sclayn	94
Thon-Samson	47
Vezein	163
Wierde	89
TOTAL	1.924

### *Un départ dans l'honneur*

Au grand dam de l'occupant, les sirènes d'un traitement amélioré via un contrat d'engagement volontaire ne seront pas entendues. En effet, pour la commune de Marche-les-Dames par exemple, dont 73 habitants sont déportés, les archives précisent que seuls deux signeront l'engagement proposé par l'occupant. À Andenne, on ne compte que six signataires. Les déportés ont incontestablement fait preuve de civisme. Un comportement exemplaire que l'on retrouve dans de nombreux témoignages sous la mention : « Je n'ai jamais signé ». Une lettre de Nestor Flémal, 17 ans au moment des faits, destinée à être remise à son père à Vezein, mentionne elle aussi à trois reprises : « Je ne signerai pas ».

Le convoi ferroviaire emportant les déportés, composé de wagons à voyageurs et à bestiaux aménagés, quittera Namêche vers 15 h. Une heure avant le départ, alors que le train vient d'entrer en gare et de stationner aux abords de la fonderie, deux délégués par commune, reconnaissables à leur brassard blanc, recevront l'autorisation de s'approcher des prisonniers pour leur distribuer de la nourriture, des boissons ou encore leur remettre leurs bagages personnels qui se trouvaient encore dans les charrettes communales. Les déportés prennent place dans le train sous la surveillance de soldats armés de mitrailleuses. En 1920, l'Andennais Félicien Braibant se rappelle les minutes précédant le départ du train : « Les enfants, les épouses, les mères, qui ne voyaient pas revenir leurs chers absents, étaient accourus là, en foule, sur les hauteurs et tout le long des palissades du chemin de fer, afin de pouvoir leur dire un dernier adieu ».

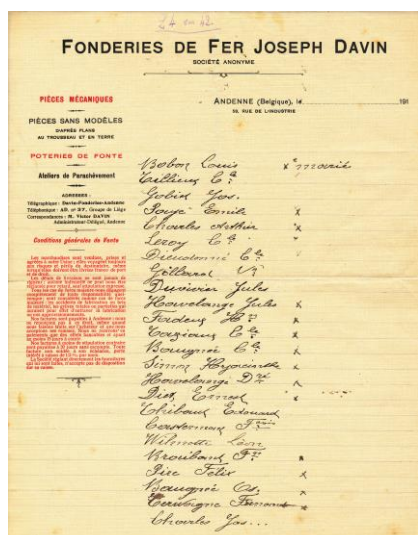
Nous avons vu que les déportés feront preuve de civisme au moment du tri. Ils vont faire mieux ! Dans leur déposition, de nombreux témoins mentionnent que le départ de Namêche donnera lieu à des scènes patriotiques touchantes et dignes, aux cris de : « Vive la Belgique ! À bas l'Allemagne et l'empereur ! Nous ne signerons pas... ! ». La Brabançonne et la Marseillaise retentissent, quelques drapeaux aux couleurs nationales flottent au flanc des wagons.

Après 28 h de train et 3 h de marche, les déportés atteindront, pour la plupart d'entre eux, le camp de Cassel en Allemagne. Sur 457 déportés andennais, huit mourront en Allemagne et neuf, à leur retour en Belgique, des suites de la déportation.

### ***Le profil socio-économique des déportés d'Andenne***

Selon la liste officielle publiée en 1920 dans *Le livre d'or du canton d'Andenne*, corroborée par les archives communales, Andenne compte 457 déportés soumis au travail forcé. Comme le notait déjà Passelecq en 1917, pour qui les déportations peuvent être considérées comme une « traite des blancs » ou une « tentative de rétablissement de l'esclavage dans les coutumes de la guerre », « les déportés ne sont pas tous des “sans-travail” ; il y a parmi eux des ouvriers enlevés à des occupations régulières et aussi des personnes appartenant à la petite bourgeoisie, aux métiers indépendants, à des professions libérales, aux classes riches ou aisées ». Passelecq ajoute : « On n'avait tenu aucun compte de l'état des chômeurs fourni pourtant à l'autorité militaire. Tous les hommes les plus jeunes, les plus vigoureux ou dont le métier était le plus recherché, tels que machinistes, mécaniciens, ajusteurs, avaient été choisis ».

Les archives attestent que les industries locales paieront un lourd tribut. À Andenne, certaines sont exsangues de leur personnel, littéralement saignées à blanc : les ateliers de métallurgie Simon (30 départs sur 44 ouvriers), les fonderies Moncheur (63 départs sur 120 ouvriers) et les fonderies Davin (24 départs sur 42 ouvriers). Par contre, aux papeteries Godin, à l'usine de produits réfractaires Bertrand et Gillet, aux terres plastiques Phillipart et Wéry, on n'enregistre que peu de déportés. Cette dichotomie est difficilement compréhensible. « C'est un choix scandaleux ! Tous les bons ouvriers sont partis ! », s'offusque la Ville d'Andenne.



Le tableau des 457 déportés andennais publié en 1920 offre l'opportunité de mieux cerner leur profil. En ce qui concerne la profession exercée, les déportés se répartissent, sans surprise, en trois catégories : les ouvriers, les employés, les professions libérales. Parmi les ouvriers, les chiffres confirment que presque un quart des déportés sont des travailleurs spécialisés issus des fonderies andennaises (102 dont 77 mouleurs/457) auxquels s'ajoute une proportion non négligeable d'ouvriers d'usine (75), de mineurs (45) et de carriers (27). Soit, plus de la moitié des déportés, le groupe des ouvriers s'élevant au total à 397/457. On relèvera aussi parmi eux un quota significatif de voituriers (32) et de mécaniciens (20). Par contre, les employés ne sont qu'une dizaine. Du côté des professions libérales, le choix des Allemands paraît curieux : en effet, comment se comporteront aux travaux forcés trois coiffeurs, six négociants ou un musicien ? Les cultivateurs déportés sont quant à eux au nombre de 10, ce qui est conséquent car il s'agit ici d'Andenne-ville dont la superficie cultivable était restreinte à l'époque. En outre, les 12 domestiques déportés appartiennent en majorité au personnel employé dans les fermes. Enfin, un seul déporté est dit officiellement sans emploi.

### Les professions exercées par les 457 déportés andennais

Ouvriers/gens de maison/ouvriers de commerce	Ouvrier de fonderie	102
	Carrier/scieur/tailleur	27
	Papetier	5
	Journalier	20
	Ouvrier d'usine	75
	Typographe	2
	Mineur/houilleur (charbonnage, terres plastiques)	45
	Maçon	4
	Voiturier/cocher/chauffeur/camionneur/charron	32
	Poëlier	1
	Brasseur	3
	Chemin de fer	3
	Manoeuvre	4
	Briquetier	3
	Plafonneur	2
	Domestique (surtout de ferme)	12
	Menuisier	12
	Machiniste	4
	Monteur	2
	Forgeron	5





	Magasinier	2
	Jardinier	1
	Bûcheron	1
	Cimenteur	1
	Ardoisier	2
	Ouvrier agricole	2
	Surveillant/chef d'atelier	2
	Mécanicien	20
	Garçon boucher	3
<b>Employés/ agents civils</b>	Facteur, dessinateur...	10
<b>Professions libérales/indépendants</b>	Maréchal-ferrant	1
	Coiffeur	5
	Forain	2
	Cordonnier	4
	Chiffonnier	1
	Batelier	2
	Cultivateur/fermier	10
	Cabaretier	1
	Serrurier	6
	Plombier	1
	Ébeniste	1
	Négociant/exploitant/entrepreneur	6
	Colporteur	1
	Musicien	1
	Potier/pipier	3
Boulangier	4	
<b>Sans profession</b>		1



Comme lors des massacres perpétrés en août 1914, de nombreuses familles d'Andenne seront davantage touchées que d'autres. À Andennelle, faubourg d'Andenne, sont déportés les quatre frères Berger, les deux frères Dieudonné, les deux frères Hubin... Plusieurs familles de déportés comptaient déjà, en leur sein, des membres fusillés en 1914 ou avaient vu leur maison incendiée ou endommagée. On imagine leur désarroi face à cet acharnement du sort. Sans oublier que de nombreux déportés sont qualifiés, dans les listes dressées après guerre, de « soutien de famille ou de belle-famille », ou en charge par exemple d'un « beau-père infirme », d'une femme malade ou enceinte, de « vieux parents hernieux », des enfants d'un frère « prisonnier en Allemagne » ou au front, « d'une veuve et d'une soeur idiote et infirme »...

La liste des déportés andennais comprend d'autres enseignements. Le déporté le plus âgé a 53 ans (né en 1864) et le plus jeune a à peine 17 ans. Les années de naissance les plus citées oscillent entre 1877 et 1899, avec trois pics constatés en 1894, 1897 et 1899. De très jeunes hommes ! Par ailleurs, les deux camps où furent majoritairement déportés les Andennais sont sans équivoque Cassel (325/457) et Munster (75/457), soit 400/457.

### Les lieux de déportation des Andennais

Anröchte	1
Bad-Sulza	5
Cassel	325
Charleville	2
Dalhausen	1
Dorndorf	1
Duisburg	6
Düsseldorf	4
Friedendorf	1
Gera-Leumnitzer	1
Givet	1
Güben	10
Hasenwinkel	4
Heilsberg	3
Hückingen	1
Hulsberg	1
Hüttensteinach	3
Mehlem	1
Munster	75
Recklinhausen	1



Stolberg	6
Trois-Dorf	2
Trostberg	1

Les déportés de novembre 1916 reviendront majoritairement en Belgique en 1917. Huit seront déjà de retour le 30 décembre 1916. Un seul reviendra en juillet 1919. Malheureusement, pour Andenne, huit déportés mourront en Allemagne et neuf peu après leur retour à domicile.

### Les déportés andennais décédés

Nom et prénom	Date de naissance	Lieu de déportation	DCD en Allemagne	DCD en Belgique
ABRAHAM Camille	25/09/1888	Hasenwinkel		Retour 17/06/1917 DCD 05/10/1918
CROSSART Camille	23/07/1892	Cassel		Retour 23/05/1917 DCD 15/02/1919
DAFFE Fernand				DCD
DAMOISEAU Camille	18/02/1891	Anröchte	16/04/1917	
DASTROY Achille	22/04/1884	Cassel		Retour 28/03/1917 DCD 01/09/1919
DESCHAMPS Charles	05/04/1878	Cassel	20/12/1916	
GRAINDORGE Fernand	29/11/1896	Heilsberg	01/06/1917	
HAIDON Jules	18/09/1872	Cassel Niederzwehren	22/01/1917	
HENEFFE Camille	17/07/1892	Cassel		Retour 29/04/1919 DCD 01/09/1918
JACQUEMIN Marcel	13/02/1897	Güben Gross-Beersen	22/03/1917	
LALOUX Arthur	29/05/1897	Heidelberg Heilsberg	11/03/1917	
LEVEQUE Gustave	05/08/1876	Munster		Retour 18/10/1917 DCD 08/10/1918
PIROT Hector	12/03/1899	Güben		Retour 17/02/1917 DCD 26/09/1917
PREGARDIEN Thimoléon	23/03/1891	Cassel Hückingen	30/04/1917	
RIGA Alexis	08/09/1899	Cassel		Retour 09/02/1917 DCD 26/09/1917
ROUSSEAU Emile	02/10/1877	Cassel		Retour 28/03/1917 DCD 12/10/1918
STEVAUX Emile	23/03/1873	Cassel	07/01/1917	

## *Il y a cent ans...*

Aujourd'hui, nous commémorerons le centenaire de la déportation du 23 novembre 1916. Il est heureux que la Ville d'Andenne et ses partenaires comme le musée de la céramique aient eu à cœur que ce douloureux événement soit rappelé à la hauteur du drame humain qu'il engendra.

Quelques traces subsistent déjà dans notre environnement urbain. À Namêche, à l'endroit même du tri et de l'embarquement des déportés pour l'Allemagne, a été érigée une stèle où figure ce texte : « Honneur. Patrie. L'union fait la force. ICI EUT LIEU LE 23 NOVEMBRE 1916 LA DÉPORTATION DES OUVRIERS BELGES QUI, FIDÈLES À LEUR PATRIE, ONT REFUSÉ DE TRAVAILLER POUR L'ENNEMI. À NOS DÉPORTÉS. N'OUBLIONS JAMAIS ». Sont également gravés le nom des 21 communes et le nombre de déportés pour chacune. À Andenne, sur le monument patriotique de la place du Chapitre inauguré en 1930 par le prince Léopold, la déportation est symbolisée par un groupe d'hommes portant les valises de l'exil.



Après sa création par la Belgique en 1922, les déportés en Allemagne pour refus de travail et soumis aux travaux forcés par l'ennemi recevront la « Croix des déportés 1914-1918<sup>1</sup>. Les hommes décédés en déportation seront décorés de l'Ordre de Léopold II. Le 27 mai 1919, le gouverneur de Gaiffier d'Hestroy, président de la Commission provinciale de la reconnaissance nationale, réclamera des renseignements sur les Andennais décédés en Allemagne ou des suites de leur déportation dans le but de leur octroyer une décoration honorifique à titre posthume.



## *Le mémorial*

Enfin, outre les manifestations officielles de ce mois de novembre, je m'en voudrais de ne pas citer le colossal travail de mémoire entamé il y a plusieurs années par la Ville d'Andenne au travers de l'Echevinat de la culture et de son service des archives.



Entamé dans le cadre de la commémoration des événements de 1914, le site internet Bibliotheca Andana présente en ligne un Mémorial, une base de données à la disposition de la population et des chercheurs. Ce travail biographique, en mémoire aux déportés de la Ville d'Andenne, est le fruit d'un long travail de recherches, de rencontres, de découvertes, de passions partagées pour l'histoire et la mémoire de notre ville.

Chaque dossier de déporté comprend tous les documents qui le concernent et que la Ville a pu réunir à ce jour. Pour certains déportés, la consultation des registres de population a permis de compléter les renseignements relatifs à leur famille.

Je vous remercie de votre attention !